



Le journal de L'enseignant 83

Revue Mensuelle

Directrice de publication :
Roseline BARET

CPPAP n° 1209 S 07373

ISSN 12435287

SE-UNSA

Section départementale du VAR
Le Sampolo 1 BRue Victor Reymoneq
83200 TOULON

Tel : 04 94 09 02 34

Fax : 04 94 91 52 03

Courriel : 83@se-uns.org

internet : <http://sections.se-uns.org/83/>

Prix au numéro : 1 €

Tirage : 7 500 exemplaires

Dispensé de timbrage

TOULON LA RODE CCT 1

n° 121 Août 2008

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Rentrée 2008!

Les années se suivent et se ressemblent... Presque !

En juin, le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, a annoncé le non-remplacement de 13.500 de postes dans l'Education nationale pour la rentrée 2009, cela fera suite au 11 200 suppressions de postes de 2008 et aux 8 700 de 2007. Une paille ! Le **SE-UNSA** condamne avec force cette dégradation brutale et programmée de l'emploi public : c'est 100 000 postes de fonctionnaires qui disparaîtront dans les 3 ans à venir. Ces choix ne correspondent à aucune réalité puisque les services du ministère «font état d'une hausse d'élèves de 7.500 en primaire et d'une baisse de 14.500 dans le secondaire mais sont dictés par la seule obsession comptable. C'est la réussite de tous les élèves, c'est l'avenir de l'Education Nationale et du Service Public qui sont posés...

Cette rentrée verra deux nouveautés dans nos écoles : d'abord la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine sur 4 jours avec deux heures hebdomadaires pour venir en *aide aux enfants en difficulté*. Cette nouvelle organisation, dans le département, va se faire de façon très chaotique et soulève déjà bien des inquiétudes. Si le **SE-UNSA** a choisi de signer le protocole d'accord sur cette nouvelle organisation c'est pour que le temps d'aide aux enfants en difficulté soit un moment choisi par le conseil des maitres et non imposé, nous serons extrêmement vigilants pour que les termes du protocole soient respectés. Et puis l'application des nouveaux programmes que 19 organisations syndicales et associatives ont dénoncé comme un appauvrissement sans précédent des apprentissages et des objectifs, à commencer par la lecture et l'écriture. En ce qui concerne les lycées et collèges les propos du ministre sont inquiétants il a préconisé un certain nombre d'aménagements de l'offre scolaire, comme l'idée de "regrouper des options", "changer les programmes" et recourir aux heures supplémentaires pour les professeurs. Inévitablement cela entrainera une dégradation de nos conditions de travail avec des classes surchargées qui ne permettront pas de prendre en charge, de façon efficace, les enfants en difficulté. Il nous faudra nous faire entendre pour dire que nous voulons une autre politique éducative, il faudra nous mobiliser certainement en octobre lors de la préparation du budget. Vous pouvez compter sur le SE-UNSA pour dire avec force que nous voulons les moyens nécessaires pour une école de la réussite pour tous. Il vous faudra, vous collègues, vous mobiliser aussi pour participer en décembre aux élections professionnelles qui vous permettront de choisir vos représentants syndicaux, et mobiliser autour de vous vos amis salariés du privé pour les élections Prud'homales parce que plus que jamais le syndicalisme doit être le contre pouvoir nécessaire.

Le SE et l'UNSA comptent sur vous.

Bonne rentrée à tous.

Roseline BARET
Secrétaire générale



S'OPPOSER

et proposer !

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS de l'UNSA DU VAR

Le Sampolo 1B
35 Rue Victor Reymoneng
83200 TOULON

(face maternelle St Roch)

Tél : 04 94 09 02 34

Fax : 04 94 91 52 03

E-mail : 83@se-uns.org

Site : <http://sections.se-uns.org/83/>

Ouverture des bureaux et permanences
téléphoniques :

Lundi de 14 h à 17 h15

Mardi et vendredi

de 9 heures 30 à 17 heures 30

Jeudi de 9 h à 12 h

Le Mercredi réception sur rendez-vous .

Bureau départemental du Se-UNSA Var

Secrétaire générale : Roseline BARET

Trésorier : Patrick CHATARD

Trésorier Adjoint : Christophe DUCOU

Secrétaire adjointe chargé du premier degré : Dominique LOEILLET

Secrétaire adjoint chargé du second degré : Frédéric JULIEN

Secrétaire chargé du secteur Spécialisé : Patrice GOUDIGUEN

Secrétaire chargée du secteur jeunes Enseignants : Sophie GRIMAUD
CHIANTARETTO

Secrétaire chargé du secteur Formation : Philippe MARTEL

Secrétaire chargé du secteur Retraite : Robert LAUGIER

Secrétaire chargé de la Vie fédérale : Isabelle AGOSTA

SECRETARIAT NATIONAL :

Siège : 209 Bd St Germain 75007 PARIS

Tél. : 01 44 39 23 00

FAX : 01 44 39 23 13

Site : www.se-uns.org

E-mail : national@se-uns.org

SERVICE du BULLETIN du VAR :

Pour tout changement d'adresse, de nom, ou toute réclamation concernant l'acheminement du bulletin, écrire ou téléphoner au secrétariat départemental.

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la Loi n° 78-17 du 6/10/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Sommaire



1 Éditorial



2 A qui vous adresser ?



3 Infos pratiques



4 IUFM



5 1er degré



6 1er degré



7 1er degré



8 1er degré



9 ASH



10 affiche



11 Affiche



12 2nd degré



13 2nd degré



14 2nd degré



15 Retraités- UNSA



16 Syndicalisation



17 Syndicalisation



18 Syndicalisation



19 Syndicalisation



20 Syndicalisation

**Site départemental à
consulter
sans modération :**

<http://sections.se-uns.org/83/>



Notre grand rendez vous 2008 :

« Enseignants du XXIème siècle : »

, le SE-UNSA du Var et la Section Académique de Nice organisent un stage syndical sous la forme d'un colloque sur ce thème: le métier d'enseignant au XXIème siècle.

**Vendredi 21 Novembre 2008
À TOULON**

(Salle à préciser ultérieurement)

De 9 h 30 à 16 h 30

Thème : Enseignants du XXIème siècle : notre métier

Programme du stage :

- Point d'actualité
- L'évolution de la place de l'école dans la société
- La pédagogie et la formation des enseignants
- Programmes et socles
- L'amélioration de la réussite scolaire : obstacles, enjeux
- Les attentes des enseignants pour leur métier
- Les mandats et exigences du SE-UNSA pour la profession



En présence de :

Stéphanie VALMAGGIA DESMAISONS

Déléguée nationale du SE-UNSA et
membre du Conseil Supérieur de l'Education

Et de

Pierre FRACKOWIAK

Inspecteur de l'Education Nationale retraité

Et co-auteur du livre « L'Education peut elle être encore au cœur d'un projet de société ? » avec Philippe Meirieu.

Ce thème vous intéresse, n'hésitez pas :

*La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite **de 12 jours par an**.*

Ce stage est ouvert à tous les collègues stagiaires IUFM, enseignants des 1er et second degrés, personnels d'Education, syndiqués ou non, sympathisants. Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Modalités pour y participer :

Les demandes de congé pour formation syndicale qui vous seront envoyées dès réception du coupon ci dessous devront être transmises à l'administration (IUFM, IA s/c de l'IEN, Chef d'établissement) au moins 30 jours avant le début du stage, **soit avant le 21 octobre**. Le coupon de participation ci dessous est à renvoyer au SE-UNSA le plus vite possible pour les modalités d'organisation matérielles de ce stage.

Coupon d'inscription

NOM :	E-mail:
PRÉNOM :	@.....
Adresse personnelle :	Etablissement :
.....	M'inscris au stage syndical Enseignants
.....	du XXIème siècle du vendredi 21
.....	Novembre 2008 .
Téléphone :	<u>Signature :</u>
Portable :	

Coupon ou message d'inscription par mail dans les meilleurs délais au SE UNSA 83 : 83@se-unsa.org
Ou
SE-UNSA 83
Le sampolo 1 B
Rue Victor reymonenq
83 200 TOULON
Ou fax : 04 94 91 52 03

IUFM : PE 1, PE 2 et PLC, jeunes enseignants

Afin de conforter votre installation à l'IUFM ou votre première prise de fonctions en tant que titulaire, le Se-UNSA (Syndicat des Enseignants-UNSA) se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à la formation, à la carrière ou bien des demandes d'informations concernant la gestion de classe, les textes officiels...

Nous serons à votre écoute au cours des permanences régulières et hebdomadaires dans les centres IUFM, lors des réunions syndicales, au bureau de notre section départementale où des militants seront en mesure de vous renseigner, mais également au bout du fil ou par mail.

Nos représentants du personnel peuvent vous aider et vous informer tout au long de l'année scolaire et tout au long de votre carrière. Là encore, n'hésitez pas à faire appel à nous en cas de besoin ou tout simplement pour être informé.

Sophie GRIMAUD CHIANTARETTO, Mathilde MEINNEMARE,

Vos contacts :

VAR
83@se-unsa.org
Sites :
<http://sections.se-unsa.org/83/>
et www.se-unsa.org

*jeune(s)
en tête!*

Secrétaire académique
« Jeunes enseignants »

Julien MOULARD

06 13 31 39 89

jmoulard.se06@free.fr

IUFM LA Seyne

Permanence tous les mardis
matins

**Sophie GRIMAUD
CHIANTARETTO**

06 86 14 91 09

sophie-seunsa@laposte.net

IUFM Draguignan

Permanence tous les jeudis
matins

Mathilde MEINNEMARE

06 79 72 91 10

mathilde.se-unsa@laposte.net

Conseil d'Ecole de l'IUFM

Alexandra MAZZILLI DAVID

Elue des usagers au Conseil
d'école de l'IUFM
TMB Le Val

06 60 48 91 78

a.mazzilli-david@hotmail.fr

RENTREE IUFM 2008-2009

Admissions en PE1 de l'IUFM

- 200 candidats retenus à Nice, soit 8 groupes,
 - 200 à Draguignan, soit 8 groupes,
 - 100 à La Seyne-sur-Mer, soit 4 groupes
 - Le dernier candidat retenu a un barème de 14,43 points.
- Rentrée des PE1 le mardi 9 septembre à 9h15 à la Seyne.

Groupes "Reconversion professionnelle" :

41 personnes retenues à Nice

- 26 à La Seyne sur Mer
- 9 à Draguignan (le groupe sera complété par des PE1 redoublants)

PE2 : bilans du CRPE

Nombre d'inscrits

Externe : 2341

Second concours interne : 217

3ème concours : 348

externe spécial : 10

Présents :

Externe : 1366

Second concours interne : 37

3ème concours : 130

Externe spécial : 4

Soit : 47,3% de présents par rapport aux inscrits

Résultats :

Concours externe

NICE : 123

LA SEYNE : 46

DRAGUIGNAN : 78

Second concours interne

NICE : 1

DRAGUIGNAN : 1

3ème concours

NICE : 5

LA SEYNE : 3

DRAGUIGNAN : 3

Concours ext spécial NICE : 2

Inscrits sur liste complémentaire : concours ext : 36 ; 3ème concours : 2

La rentrée des PE2 est fixée au Jeudi 28 août. Ils connaîtront ce jour là leur école d'affectation pour le stage filé.

Quand les enseignants d'école maternelle résistent...

Le congrès de l'AGEEM (Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques) s'est tenu cette année du 3 au 5 Juillet 2008 à Tarbes. Il avait pour thème un sujet qui sera toujours d'actualité:

« Tous différents, tous ensemble, réussir tous »

De nombreuses conférences et communications sur la différenciation pédagogique, l'intégration, la loi sur le handicap, l'accueil des enfants de migrants, une excellente exposition pédagogique reflétant la diversité des activités menées en classe, échange et partage d'expériences

Pour clôturer, l'intervention de Philippe Mérieu nous a ragailardi, nous enseignants d'école maternelle qui devons plus que jamais résister à tous les assauts et nous battre pour prouver encore et encore que notre école de la République sait faire son travail sans recevoir de leçon!

Ainsi, je vais me permettre de citer quelques phrases du discours de Philippe Mérieu dont vous pouvez lire l'intégralité sur le Blog de L'AGGEM :

« En conclusion, je voudrais, après avoir dit l'extraordinaire originalité et importance de l'école maternelle, souligner que, malheureusement, elle n'a pas, à elle toute seule, le pouvoir d'inverser la logique scolaire qui est en train de s'imposer aujourd'hui. Nous devons faire face, en effet, à la renonciation, plus ou moins avouée, aux principes fondateurs du service public. L'État ne garantit plus vraiment la qualité de ce service ; il se replie sur le financement d'un fonctionnement à l'économie ; il met les personnes, les établissements et les institutions en concurrence, en misant sur les vertus de la cette dernière pour pallier les effets de son désengagement. Parallèlement, il renforce son contrôle technocratique pour fournir des indicateurs de performance permettant de garantir la 'transparence' et le 'libre choix' des usagers. Dans cette perspective, il est normal qu'il s'attaque plus particulièrement à l'école maternelle : parce que cette dernière a des ambitions éducatives et qu'il veut se replier sur des apprentissages mécaniques... Parce qu'elle mise sur une éducation globale et qu'il cherche à promouvoir des savoir-faire standardisés... Parce qu'elle est rétive à l'évaluation strictement quantitative dont il veut faire un outil de pilotage universel... Parce qu'elle ambitionne de lutter au plus tôt contre les inégalités sociales dans un projet national et qu'il préfère, pour cela, s'en remettre aux collectivités territoriales et aux parents... Parce que la maternelle a expérimenté avec succès des méthodes pédagogiques inspirées de l'Éducation nouvelle et de l'Éducation populaire qu'il veut éradiquer... Parce que la maternelle représente le lieu par excellence de la prévention et qu'il a abandonné tout véritable projet dans ce domaine... »

Philippe Mérieu

Cette année, l'AGEEM organise son 82ème colloque national à Hyères du 1er au 3 Juillet 2009 et aura pour thème de réflexion:

« L'école Maternelle, l'école de tous les langages »
(langage oral, écrit, corporel, artistique et scientifique)

L'AGEEM est à la disposition des enseignants qui souhaiteraient travailler sur ce thème. « Rendez vous sous les palmiers pour un colloque militant, pédagogique et mobilisateur »

Et tous ensemble résistons... encore et toujours!!!

Chantal Amic

Carte scolaire : Ouvertures et fermetures

de classes : mesures d'ajustement de rentrée :

Le CTPD se tiendra le ;

vendredi 5 septembre au matin.

Si votre école est concernée par une demande d'ouverture de classe ou un risque de fermeture : un seul réflexe: Rendez vous sur notre site <http://sections.se-uns.org/83/> rubrique carte scolaire et remplissez et renvoyez nous dès le soir de la rentrée cette enquête avec les chiffres exacts des présents et vos listes d'élèves par mail:

83@se-uns.org ou fax : 04 94 91 52 03 avant le jeudi 4 septembre à 12 heures.

Les collègues dont les postes seront fermés seront immédiatement réaffectés sur un autre poste le vendredi après midi en capd. Le SE-UNSA tiendra une permanence téléphonique le vendredi 5 septembre en fin d'après midi dès la fin de la CAPD au 04 94 09 02 34 et au 0971 363 103 ou au 06 34 11 58 66 ou au 06 34 11 58 67.

EVS : mépris... et mépris !

Recrutés sur des emplois précaires, payés un salaire indécent, ils ont dans les écoles rendus des services immenses, faisant la preuve comme nous le disions, l'écrivions et le signions, de l'existence de vrais besoins et de vrais métiers dans nos écoles maternelles et élémentaires.

Une fois encore l'état a fait le (mauvais) choix d'un traitement purement statistique et ponctuel du chômage en recrutant des emplois précaires plutôt que des emplois durables et pérennes avec une formation... que nous revendiquons.

Cette année encore on l'a vu dans le Var, la mobilisation, pourtant unitaire, n'a pas été à la hauteur de nos espoirs puisque nous n'étions qu'une cinquantaine devant la préfecture et qu'une vingtaine devant le conseil général lors des 2 manifestations que nous avons organisées en juin (SE-Unsa, le Snuipp-Fsu, FO, l'Unsa éduc, le Sgen-Cfdt, la Cgt, le Sne-Csen, Sud) pour d'une part tenter d'obtenir le respect des textes et donc une reconduction d'une 3^e année qui ouvrirait droit à la VAE notamment et d'autre part demander la transformation de ces emplois en vrais postes.

Sur ce sujet, le SE-Unsa reste particulièrement mobilisé et déterminé : l'assistance administrative aux directeurs et aux enfants dans le champ du handicap est un besoin maintenant reconnu par tous :

- à l'état ou aux collectivités locales de l'assumer conformément aux textes,

- aux enseignants et aux citoyens de se mobiliser pour que ces emplois soient transformés en vrais emplois, le SE-Unsa soutient cette revendication.

François VIAL

Délégué du Personnel

Samedi matin, 108 heures et 60 heures : le compte n'y est pas Monsieur le ministre !

Après votre décision inattendue et unilatérale de supprimer le samedi matin pour les élèves, les enseignants, une fois de plus, sont sur le grill pour savoir comment les 2 heures ainsi libérées (soit 108 heures) seront organisées...

Les évolutions suite aux discussions avec les organisations syndicales, le SE-Unsa notamment, ont permis de faire évoluer le dossier mais à ce jour nos craintes justifiées perdurent :

sur l'organisation du temps (18 heures) maintenant dévolu aux animations pédagogiques : qui sera concerné et qui ne le sera pas ou moins ? Quel temps pourrait être laissé aux équipes d'écoles ? Quelles formations et quels formateurs ? Quels jours et quels temps (soir, mercredi, samedi...) ??? Avec toutes les répercussions pour les collègues, encore, quant à l'organisation de la garde de leurs enfants, à leurs activités sociales ou autres....

Sur l'organisation des heures de soutien aux enfants en difficulté (60 heures) même si le texte rappelle la primauté des décisions du Conseil des Maîtres en la matière, nous avons vu dans d'autres départements que les tentations ont été fortes pour imposer plutôt telle ou telle organisation avec ce qui ne manque pas de sel... ou de piment... des choix totalement opposés selon les départements... mais avec la sacro-sainte justification de... l'intérêt du service !!! invoquée dans un sens comme dans l'autre !

Pour notre part au SE-Unsa nous souhaitons que les équipes pédagogiques puissent avoir le choix de l'organisation (matin, midi, soir, mercredi, décalé...) avec la possibilité de panacher les dispositifs (dans une même école 2 enseignants pourraient par exemple les faire le matin, 3 le midi, 2 le soir et 2 le mercredi... permettant ainsi de concilier heures de surveillance de cantine, d'études surveillées, d'accompagnement éducatif... et de garde de ses propres enfants par exemple !)

Pour les directeurs d'école, nous le disons haut et clair, la circulaire du Bo prévoit une diminution d'heures correspondant au temps de décharge . C'est une nouvelle atteinte méprisante du Ministère aux conditions d'exercice de la direction d'école (*puisque dans le même temps les samedis de décharge eux aussi ont disparu*) et nous ne l'accepterons pas : **pour nous ces 60 heures doivent être intégralement déchargées pour les directeurs quelle que soit la taille de leur école, pour assurer l'organisation du dispositif !**

Pour les IMF et les enseignants spécialisés le compte n'y est pas non plus et nous attendons avec la même détermination des évolutions ...

Nous attendons à la rentrée des précisions et une circulaire départementale claire et généreuse, qui, nous l'espérons, permettront à ce dossier, d'avancer, faute de quoi une réaction des personnels sera nécessaire et recherchée.

François VIAL
Délégué du personnel du SE-UNSA

N.O.S.S (Nouvelle organisation de la semaine scolaire) Faisons le point ! Le SE défend les enseignants jusqu'au bout du processus réglementaire.

Projet initial du ministre : annonce sans concertation de la suppression du samedi matin et répartition des 108 heures en : 18 h de travaux au sein des équipes, 12 heures d'animations pédagogiques, 6 heures de conseils d'école, soit ce que nous faisons déjà, et 72 heures d'aide directe aux élèves en difficulté. Il ne s'est jamais agi de faire cadeau de 3 h aux enseignants, ni de mieux prendre en compte les rythmes de l'enfant et encore moins de donner plus de temps de concertation aux équipes.

Le SE-UNSA tout au long des discussions a tenu à faire évoluer les 72 heures d'aide directe aux élèves vers un temps incluant l'organisation de cette aide. Cela a permis d'éviter de tomber dans l'écueil du temps supplémentaire caché que les enseignants, quelles que soient leurs fonctions, allaient devoir encore prendre pour organiser cette aide. D'autres syndicats se sont retirés à ce moment là des discussions, laissant les 72 heures en marche.

Projet final sur les 108 h : 24 heures de travaux au sein des équipes dont PPS et relations avec les familles, 18 h d'animation et de formation, 6h de conseil d'école, 60 heures dont aides et temps d'organisation correspondant.

Le processus réglementaire est maintenant clos, plus de 10 mois après l'annonce de Xavier DARCOS. Ce sont maintenant deux décrets et deux circulaires d'application qui donnent le « la » pour la mise en œuvre de la nouvelle semaine scolaire, de l'aide personnalisée et du nouveau service des enseignants.

Après avoir signé le relevé de conclusions âprement discuté, le SE-UNSA est allé jusqu'au bout du processus de négociations en obtenant, fin juillet, la rédaction de la circulaire sur le service des enseignants qui vient parachever l'ensemble des discussions avec le Ministère depuis février. Cette circulaire reste insatisfaisante pour les maîtres-formateurs et les directeurs, mais nous avons poussé le Ministère à un compromis alors qu'il semblait arc-bouté sur ses propositions initiales. Sans l'action du SE-UNSA, c'est le scénario Darcos qui se serait appliqué de bout en bout !

Roseline BARET

Négociations pour les directeurs d'école

- La première référence à la situation particulière des directeurs d'école apparaît, et c'est un acquis du seul SE-UNSA, dans le relevé de conclusions, signé le 5 février 2008 : « L'application de ces dispositions aux directeurs d'école fera l'objet d'un examen particulier. »

- Le SE-UNSA obtient une audience à la DGRH en mars pour discuter du service des enseignants à fonctions particulières et notamment des directeurs d'école. Nous contactons parallèlement le cabinet du Ministre pour faire nos propositions: nous demandons que les directeurs d'école bénéficient de tout ou partie des 60h pour organiser, coordonner et suivre le dispositif.

- Le décret sur le service des enseignants est étudié lors du CTPM du 17 avril : le SE-UNSA y défend à nouveau une décharge totale ou partielle des 60h pour les directeurs d'école.

- En mai débute la concertation sur la circulaire d'application (plusieurs audiences et des navettes de textes ont lieu). Elle se poursuit jusqu'en juillet avec une dernière audience avec le directeur de cabinet.

- Le premier projet ignore les directeurs d'école.

- Après intervention auprès du Ministre, c'est un nouveau projet qui nous parvient. Il prévoit :

- *Directeurs d'école de 3 et 4 classes : décharge de 10 heures de service (donc 50h à assurer dont le temps d'organisation correspondant)*

- *Directeurs d'école de 5 à 9 classes : décharge de 20 heures de service (donc 40h à assurer dont le temps d'organisation correspondant)*

- *Directeurs d'école de 10 à 13 classes : décharge de 30 heures de service (donc 30h à assurer dont le temps d'organisation correspondant)*

- *Directeurs d'école de plus de 13 classes : décharge de 60 heures de service (donc aucune heure à assurer sur ces 60h) »*

Si nous accueillons favorablement le principe de la décharge de service et le fait que les directeurs n'aient pas à assumer la responsabilité des heures effectuées par les enseignants de leur école (prévu initialement), cette proposition reste insuffisante. Nous insistons pour que :

- tous les directeurs soient concernés par une décharge de service sur les 60h
- la décharge soit réévaluée
- les directeurs en RAR soient mieux déchargés dans ce cadre puisque récupérant l'accompagnement éducatif à la rentrée
- tout le monde soit aligné sur le régime le plus favorable (celui de la maternelle)

Au cours du mois de juillet la négociation continue. Le 29 juillet, enfin, après un ultime échange avec le cabinet du ministre le 28, nous recevons une dernière version avant parution au B.O. d'août qui va dans le sens de nos demandes et qui contribue à améliorer les propositions initiales. LE BO annonce donc que les directeurs bénéficient d'un allègement de service à hauteur de :

- **directeurs d'école ne bénéficiant pas de décharge d'enseignement : ces directeurs peuvent bénéficier d'un allègement de service, après accord de l'EN dans la limite maximale de 10 heures de service ;**
- **directeurs d'école bénéficiant d'un quart de décharge d'enseignement : décharge de 20 heures de service ;**
- **directeurs d'école bénéficiant d'une demi-décharge d'enseignement : décharge de 36 heures de service ;**
- **directeurs d'école bénéficiant d'une décharge totale d'enseignement : décharge de 60 heures de service.**

Comme nous nous y étions engagés, nous sommes allés jusqu'au bout des discussions qui ont duré plus de 4 mois pour arriver à un compromis concernant la décharge des directeurs d'école. Notre objectif était de faire reconnaître du ministère la charge de travail que ce dispositif allait rajouter. **La dernière version du 29 juillet acte de façon significative cette reconnaissance, même si nous aurions souhaité plus encore.**

Nous avons demandé par ailleurs, qu'au-delà du temps réclamé par les directeurs, il convenait qu'un geste financier soit fait pour prendre en compte les nouvelles tâches qui leur incombent. Le Ministre a assuré qu'une indemnité (ou prime) non encore définie était effectivement envisagée : nous avons réclamé qu'une réunion puisse se tenir pour en débattre.

Dans la suite du protocole de discussion sur la direction d'école que nous avons signé en mai 2006, le SE-UNSA continue à se battre pour obtenir des avancées pour les directeurs d'école, dans le cadre des mandats dont il s'est doté lors de son dernier congrès à La Rochelle en mai 2007.

L'accompagnement éducatif à l'école à la rentrée 2008

L'accompagnement éducatif fait son entrée dans les écoles élémentaires situées en Réseau Ambition Réussite ainsi que dans les écoles volontaires situées en zone « ordinaire ». Il concernera chaque jour durant deux heures les élèves volontaires du CP au CM2 et prendra la forme d'aide au travail scolaire, d'activités artistiques et culturelles ou d'activités sportives. L'encadrement sera assuré par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation (cela entrera désormais dans le cadre de leurs missions), des intervenants extérieurs... mais aussi des non-enseignants, des étudiants, des parents, des bénévoles, etc. Bref, un peu tout le monde !

Comme bien souvent, ce dispositif n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable et de ce fait, plusieurs questions ont été complètement éludées. Le directeur se retrouve cheville ouvrière du dispositif et endosse des responsabilités nouvelles. Les maires vont se retrouver très sollicités (utilisation de leurs locaux, du matériel et des équipements de l'école, conséquences sur l'organisation du ménage, responsabilité ...). Enfin le plus grand flou règne autour des modalités d'inscription des élèves, les procédures de recherche d'associations agréées ou encore le cahier des charges d'un « responsable de site ».

Le SE-UNSA est favorable à un accompagnement éducatif dont l'objectif est bien de susciter, d'entretenir, de redonner l'envie d'apprendre. Il ne doit pas être confondu avec le soutien scolaire et l'aide aux élèves en difficulté qui sont des missions de l'école et qui doivent s'effectuer dans le temps scolaire.

Encore une fois c'est à la hussarde que tout cela se met en place, au mépris de la réalité du terrain, des besoins des personnels et de la charge de travail qui va retomber de fait sur le directeur et l'équipe enseignante.

Christophe DUCOU

Une équipe à votre écoute

Tous les militants du Se-UNSA du Var sont à votre écoute, quel que soit le problème rencontré ou le besoin d'information que vous avez. N'hésitez pas à nous contacter, voici nos coordonnées.

Pour les portables et téléphones personnels, merci de respecter aussi notre vie professionnelle (nous avons des écoles et des classes en charge tout comme vous) et familiale, laissez nous des messages, nous vous rappelons le plus vite possible., Privilégiez les contacts de proximité : il y a forcément un délégué ou un conseiller dans votre secteur. La proximité, c'est l'efficacité, la bonne connaissance du secteur, de l'administration, la possibilité de se rencontrer...Si vous souhaitez être le correspondant du SE dans votre école, contactez nous : vous recevrez des infos, du matériel d'affichage, des publications pratiques.

<p>Roseline BARET Secrétaire Générale Déléguée du personnel Directrice Ecole Maternelle Bormes Les Mimosas 83@se-uns.org 06 34 11 58 66 Permanence à la section les mardis et vendredis</p>	<p>Dominique LOEILLET Secrétaire Départementale Ecoles Délégué du personnel Directrice Ecole Mistral Draguignan dominique.loeillet@orange.fr 06 34 11 58 67 Permanence à la section le nendredi</p>	<p>Christophe DUCOU Secrétaire Ecoles Adjoint Directeur Pont Neuf 1 Toulon ducou@free.fr 06 71 26 30 66 Permanence à la section les lundis après midi et jeudis matins</p>
<p>Francois VIAL Délégué du personnel Directeur La Beaucaire TOULON 06 30 09 16 71 fr.vial@free.fr</p>	<p>Didier GAUDON Délégué du personnel Directeur Malsert 1 La SEYNE 06 10 16 67 20 didier-seunsa@laposte.net</p>	<p>Chantal AMIC Déléguée du personnel Adjointe Mat Le Mourillon TOULON 06 15 06 03 73 chantyan@free.fr</p>
<p>Sophie GRIMAUD CHIANTARETTO Responsable Jeunes Enseignants IUFM 06 86 14 91 09 sophie-seunsa@laposte.net</p>	<p>Karine ABELLO Déléguée du personnel Directrice mat Les Œillets TOULON 06 09 21 24 75 karine.abello@gmail.com</p>	<p>Alexandra MAZZILLI DAVID Elue au Conseil d'école de l'IUFM Conseillère Syndicale TMB Le Val 06 60 48 91 78 a.mazzilli-david@hotmail.fr</p>
<p>Hélène LAURO Déléguée du personnel Directrice Mat St Roch TOULON 06 87 92 62 01 helene.lauro@hotmail.fr</p>	<p>Patrice GOUDIGUEN Responsable ASH Délégué du personnel Adjoint SEGPA Wallon LA SEYNE 06 16 97 80 16 pgoudiguen@yahoo.fr</p>	<p>Vous informer régulièrement Si vous souhaitez recevoir (par courriel uniquement), la lettre internet des Enseignants du Var et faire partie de notre liste de diffusion, renvoyez nous le coupon ci dessous à 83@se-uns.org ou par courrier à la section. Vous recevrez ainsi gratuitement toutes les infos pratiques, l'actualité, les comptes-rendus de capd....</p> <p>Nom : prénom : mail perso : @.....</p> <p>souhaite recevoir régulièrement les lettres mails envoyées par le SE-Unsa.</p>
<p>Mathilde MEINNEMARE Responsable IUFM Draguignan Titulaire Secteur Draguignan 06 79 72 91 10 mathilde.se-uns@laposte.net</p>	<p>Philippe MARTEL Secrétaire Formation Continue Délégué du personnel Directeur Ecole Monnet FREJUS 06 85 52 06 19 phimartel@wanadoo.fr</p>	
<p>Patrick CHATARD Conseiller syndical et trésorier Secteur Brignoles / St Maximin 06 78 54 07 70 patrick.chatard@aliceadsl.fr</p>	<p>Robert LAUGIER Conseiller syndical et responsable Retraités 04 94 40 43 98 retc.laugier@wanadoo.fr</p>	

Application de la loi handicap: 3 ans après, des moyens toujours en attente

La conférence nationale du handicap prévue dans le cadre de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », a eu lieu le 10 juin pour faire le bilan de sa mise en oeuvre, 3 ans après.

Un bilan qui fait état d'un manque de moyens pour décliner son application sur le terrain.

Beaucoup de déclaratif, fait par X. Darcos, réaffirmation de choses entendues ou inscrites dans la loi mais peu de mesures concrètes et beaucoup d'attentes.

« 10 000 élèves handicapés supplémentaires seront attendus à la rentrée 2008 » annoncés par X Darcos. Ce chiffre correspond à peu près au nombre d'enfants nés avec une déficience chaque année soit 2% des naissances, dont 1% avec une déficience sévère.

« Dans le secteur scolaire, le nombre d'enfants handicapés scolarisés est passé de 106 974 en 2003-2004 à 155 000 à la rentrée 2007. »

Cette augmentation témoigne des efforts accomplis par la communauté éducative dans ce domaine. Elle mériterait cependant des précisions quant aux moyens et aux modalités nécessaires à mettre en oeuvre. La scolarisation à temps partiel reste importante, essentiellement en maternelle.

Il existe encore environ 10 000 enfants sans solution.



La maternelle joue un rôle majeur pour la prévention et la prise en charge du handicap. Aussi, la préparation de la scolarisation pour les enfants reconnus en amont doit être renforcée avec la PMI, les Camps.

La formation de tous les professionnels de ce secteur (enseignants, ATSEM...) doit être effective : c'est à l'école maternelle que l'on rencontre, proportionnellement, le plus d'enfants en situation de handicap, c'est aussi dans les premières années de la scolarité que certains troubles spécifiques apparaissent.



En CLIS (Classes d'intégration scolaire), les effectifs ont diminué du fait de la disparition des classes de perfectionnement.

En 1990-91 : 61 600 élèves - en 2007 : 39 684

Les clis 1 souffrent d'un déficit chronique de personnels spécialisés avec 40% de personnels non spécialisés soit + de 1500 collègues non formés.

Au regard des disparités départementales, une enquête sur les missions des 1250 **enseignants référents** est à conduire pour recenser leurs besoins et apporter des réponses à la complexité de leurs tâches et de leurs problèmes de fonctionnement.

Par ailleurs, il est nécessaire d'accompagner les différents acteurs (parents et enseignants) par l'instauration de groupes d'analyse des pratiques, de cellules d'écoute et de les renseigner sur le réseau d'appui ressources. La formation est aussi à améliorer.

Sur le plan de l'accessibilité des écoles, les normes ne sont pas encore claires et les coûts sont élevés (ergonomie, nouvelles technologies...) Sur le plan de l'accompagnement en AVS, les difficultés se présentent chaque année, dans tous les départements.



SEGPA

On constate une fois de plus une diminution du nombre de départs en formation DDEAS et Capash. Cette diminution, inquiétante dans le contexte actuel, interroge également sur le pilotage et l'orientation de la Segpa... puisque de nouveaux textes seraient en cours d'élaboration.. En cohérence avec l'application de la loi handicap, le SE-UNSA réaffirme l'importance de la reconnaissance du DDEAS relative à la qualification des personnels de direction d'établissements ou services médico-sociaux, notamment dans le cadre de la complémentarité nécessaire entre l'Education Nationale et le secteur médico-social. LE SE-UNSA y veille ardemment.



En élémentaire, l'accent doit être mis sur les problèmes liés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les classes ordinaires.

En effet, 14 000 AVSi, AVS Co et EVS recensés par le ministère accompagnent environ 30 000 élèves en situation de handicap. Faute de disponibilité des autres structures ou organismes, les AVS ne peuvent constituer le seul dispositif d'accompagnement des élèves. Leur nombre doit impérativement être adapté aux besoins déterminés par les Commissions des Droits et de l'Autonomie.

Les nouveaux textes sur le service des enseignants devraient permettre de concrétiser des concertations pour la scolarisation des élèves en situation de handicap et la réalisation des PPS (projets personnalisés de scolarisation).



Dans le second degré, les moyens nécessaires à la scolarisation des élèves ont été accrus par la création d'unités pédagogiques d'intégration (UPI) :

1 243 unités actuellement « 2000 prévues pour 2010 ».

Une réflexion sur le fonctionnement des UPI est nécessaire ainsi qu'une articulation quant aux réponses professionnelles offertes à ces jeunes avec le référent emploi de la MDPH.



NBI de 27 points aux enseignants exerçant en CLIS

Dans le département, les enseignants non spécialisés qui exercent leur fonction en Clis ne perçoivent actuellement pas encore la NBI de 27 points comme stipulé dans l'annexe du décret n°91-1229 du 6 septembre 1991. A ce jour, 8 académies versent cette NBI à ces collègues. Dans le Var, la situation stagne. Le SE-UNSA a engagé les collègues concernés à relancer leur demande auprès de l'Inspecteur D'académie et les aide dans leurs démarches. En cas de réponse négative de sa part, nous les aiderons dans leur recours gracieux ainsi que dans leur recours au Tribunal administratif si celui-ci s'avère nécessaire.

Roseline BARET Patrice GOUDIGUEN